

“Le CDH n’a pas changé sur le Ceta, le MR, oui”

■ Antoine (CDH) propose aux députés wallons de rencontrer les Français.

Le président du parlement wallon, André Antoine (CDH), l'affirme: “L’acceptation de la vision du CDH par le MR sur le Ceta faisait partie des choses non négociables lorsque nous avons négocié, pour la Wallonie, un pacte de majorité en juillet 2017.” Au même titre donc que les allocations familiales et l’assurance autonomie, le combat qu’avait mené le CDH au côté du PS et d’Ecolo fin 2016 pour clarifier le projet européen de libre-échange avec le Canada devait être avalisé par le MR. “Le PS dit désormais que le CDH a changé sur le Ceta, c’est faux, c’est le MR qui a revu sa position. Mais ce sont aussi des avancées qui ont, depuis lors, été enregistrées au niveau de l’Europe”, dit-il.

Faut dire que la résolution qui sera votée en séance plénière du parlement wallon, mercredi par la majorité MR-CDH, fait grincer des dents dans l’opposition où le PS et Ecolo semblent ne plus reconnaître leur compagnon de lutte contre l’Union européenne. “La polémique actuelle n’est que de la politique politicienne où chacun joue à être le plus rigoureux que l’autre sur le Ceta, explique encore le président du parlement

wallon. On me dit que le texte de la résolution que nous allons voter ne reprend pas certains éléments que nous avons défendus en 2016. On nous reproche de ne plus être contre l’application provisoire d’un traité de libre-échange. Notre résolution a une portée générale et si nous refusons l’application provisoire, nous pourrions priver certains pays émergents d’un accès au marché européen. Pour eux, ce serait catastrophique.”

André Antoine n’accepte pas non plus que l’on reproche à son parti de ne plus se battre pour conserver le caractère mixte des traités de libre-échange – ce qui signifie que les parlements des Etats membres doivent pouvoir se prononcer sur ces traités et pas la seule Commission européenne. “L’arrêt de la cour au sujet du traité avec Singapour est clair. Seul le règlement des différends est soumis au caractère mixte d’un traité. Et puis, je rappelle que depuis notre combat de 2016, le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker s’est engagé à ce que la transparence soit totale vis-à-vis des Etats membres, sur le mandat qui est donné par l’Europe aux négociateurs de traités. C’était un vrai problème par le passé, il est résolu”, justifie-t-il.

“On nous reproche encore de ne pas défendre les sanctions sévères à l’égard de pays qui ne respecteraient pas certaines questions de développement durable. C’est faux, nous pensons qu’il ne faut pas mettre en place des sanctions trop sévères, mais plutôt, un système de gradation. Si les sanctions sont trop sévères, nous risquons de ne jamais les appliquer. C’est du

pragmatisme.”

ICS, ISDS ou autre chose ?

Enfin sur le règlement des différends entre entreprises et Etats, le PS, le CDH et Ecolo maudissaient en 2016, le sys-

tème d’arbitrage privé (ISDS) et se montraient méfiants sur son successeur l’ICS. Désormais il semble que le CDH soit rallié à l’ICS: “Ce n’est clairement pas le cas pour le Canada, mais dans d’autres cas, les

juridictions de certains Etats ne sont pas fiables. Un mécanisme d’arbitrage est donc nécessaire. L’ICS est meilleur que l’ISDS mais sans doute moins bon que le projet de Cour européenne multilatérale des investissements”, explique encore le président du parlement qui rappelle que grâce à la Wallonie, le gouvernement fédéral a fait porter la question de l’ICS vers la Cour européenne de justice pour avis. “Si l’avis revient négatif, il faudra laisser tomber l’ICS, nous n’avons jamais changé d’avis là-dessus.”

Enfin pour montrer sa bonne foi, André Antoine proposera ce mardi, en commission, aux députés wallons, de rencontrer leurs homologues français qui, sous la houlette du ministre Nicolas Hulot, ont mis en place une commission chargée d’analyser les conséquences du Ceta. “Echanger nos avis sur la question me semble être une idée positive”, conclut-il.

Stéphane Tassin